

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-4562

présenté par

M. Jolivet, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, Mme Garin, Mme Sebaihi, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, M. Taché, Mme Taillé-Polian, M. Thierry, M. Martinet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisà Martin, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	160 000 000	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	160 000 000
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	160 000 000	160 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose l'ouverture de 10 000 places d'hébergement supplémentaires, ainsi que la prise en compte de l'augmentation des coûts de fonctionnement pour les structures de l'hébergement.

Parmi les 1 098 000 personnes privées de logement personnel, la Fondation Abbé Pierre estime à 330 000 le nombre de personnes sans domicile, qu'elles vivent en hébergement généraliste, en CADA, à l'hôtel, en abri de fortune ou à la rue. Ce nombre a doublé en 10 ans. L'année 2022 a encore été marquée par le décès de 611 personnes sans abri d'après le collectif « les morts de la rue », tuées par l'extrême misère qui continue à sévir dans le 6e pays le plus riche du monde.

La saturation de notre système d'hébergement d'urgence n'est pas nouvelle, mais elle s'est brutalement aggravée. Les écouteurs sociaux du 115 croulent sous les appels qui ne débouchent bien souvent que sur des demandes non pourvues, ajoutant au désespoir de l'attente la crainte de passer la nuit dehors pour les usagers les plus fragiles. L'hiver dernier, plus de 5000 personnes appelant le 115 pour obtenir une place pour la nuit ne se sont vu proposer aucune solution. Fait nouveau depuis quelques années, des enfants se retrouvent à la rue également. Ils étaient 2822 le 2 octobre 2023, 42 % de plus qu'à la fin août 2023 et deux fois plus qu'à l'automne 2022. Parmi eux, un quart ont moins de 3 ans.

Si l'État doit mener une politique volontariste de construction de logement social pour mettre fin durablement au sans-abrisme, il doit proposer dès maintenant des solutions pérennes aux personnes sans abri. Pour cela, il doit en urgence créer 10 000 places supplémentaires afin d'accueillir celles et ceux qui aujourd'hui se voient refuser l'hébergement. Le financement moyen annuel d'une place en

hébergement d'urgence étant de 8000 €, le coût d'ouverture de 10 000 places supplémentaires est estimé à 80 millions € par an.

Par ailleurs, les établissements de l'hébergement font face à une augmentation inédite de leurs coûts de fonctionnement. L'inflation touche de plein fouet leurs deux principales dépenses : les salaires et le prix de l'énergie. La Fédération des Acteurs de la Solidarité estime cette hausse des coûts de fonctionnement mécanique de 6 % en moyenne à toutes les structures. Dans un secteur déjà en difficulté, où chaque euro compte, cette augmentation porte une sérieuse atteinte à la bonne tenue de leur activité. Considérant les 1 322,6 Millions € consacrés à l'hébergement d'urgence dans l'action 12 du programme 177, la compensation de l'inflation pour les acteurs du secteur est estimée à 80 Millions €.

Par cet amendement, nous proposons donc de transférer 160 millions d'euros en crédits de paiement et en autorisations d'engagement depuis l'action 01 « Actions territorialisées et dispositifs spécifiques de la politique de la ville » du programme 147 « Politique de la ville » vers l'action 12 « Hébergement et logement adapté » du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et l'insertion des personnes vulnérables ». Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.

Cet amendement a été travaillé dans le cadre d'une démarche intergroupe.